

Décret n°2020-977 portant nomination des  
membres du Comité de suivi de la mise en  
œuvre des opérations du FORCE COVID 19

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;  
VU le décret n°2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;  
VU le décret n°2020-884 du 1er avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Riposte et de Solidarité contre les Effets du COVID- 19 dénommé FORCE COVID 19 ;  
VU le décret n°2020-965 du 17 avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19 ;  
VU le décret n°2020-966 du 19 avril 2020 portant nomination du Président du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19 ;

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

**DECRETE :**

**Article premier.** - Sont nommés membres du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19 :

- **Au titre des ministères (6) :**

1. Maître El Ousseyni KANE, Directeur Général du Bureau Opérationnel de Suivi (BOS), représentant le Ministère en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent ;
2. M. Abdoulaye SAMB, Secrétaire Général, représentant le Ministère des Finances et du Budget ;
3. Ambassadeur Mame Baba CISSE, Secrétaire Général, représentant le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
4. M. Ndiogou DIOUF, Secrétaire permanent du Comité de pilotage unique des programmes relevant du MDCEST, représentant le Ministère du Développement communautaire et de l'Equité sociale et territoriale ;
5. M. Pierre NDIAYE, Secrétaire Général, représentant le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
6. M. Assane MBENGUE, Secrétaire Général, représentant le Ministère de la Santé et de l'Action sociale ;

- **Au titre de l'Assemblée nationale (3) :**

1. M. Seydou DIOUF, représentant de la majorité parlementaire ;
2. M. Toussaint MANGA, représentant de l'opposition parlementaire ;
3. M. Issa SALL, représentant des non-inscrits ;

- **Au titre du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (2) :**
  1. Madame Lala Aicha FALL, Haut-conseiller ;
  2. M. Alioune Badara FAYE, Haut-conseiller ;
  
- **Au titre du Conseil Economique, Social et Environnemental (2) :**
  1. M. El Hadji Ibrahima MBOW, membre du Bureau, Secrétaire élu ;
  2. Madame Maïmouna Isabelle DIENG, Présidente de Commission ;
  
- **Au titre des Associations d'élus territoriaux (2) :**
  1. M. Aliou SALL, Président de l'AMS ;
  2. M. Adama DIOUF, Président de l'ADS ;
  
- **Au titre des Partis politiques (6) :**
  1. M. Nicholas NDIAYE, Majorité présidentielle ;
  2. Madame Aïssata TALL SALL, Majorité présidentielle ;
  3. M. Habib SY, Opposition ;
  4. Madame Gnagna TOURE, Opposition ;
  5. M. Pape DIOP, Non alignés ;
  6. M. Mohamed Massamba SEYE, Non alignés ;
  
- **Au titre de la Société civile (3) :**
  1. M. Oumar DIOP ;
  2. M. Alassane SECK ;
  3. Madame Mame Yacine CAMARA ;
  
- **Au titre du Secteur privé (2) :**
  1. M. Bocar SY ;
  2. M. Mbagnick DIOP ;
  
- **Au titre des Syndicats (2) :**
  1. M. Mademba SOCK ;
  2. M. Lamine FALL ;
  
- **Au titre des Consommateurs (2) :**
  1. M. Momar NDAO ;
  2. Maître Massokhna KANE ;

**Article 2.-** Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le **22 avril 2020**



**Macky SALL**